

# plein temps

Parti communiste français  
collectif national *Retraité-e-s*  
tél: 01 40 40 12 78

N°37 novembre 2013

## Le système...s

« **L**oin d'être une réforme a minima, la réforme des retraites de 2013 est une réforme d'ordre systémique qui va restructurer l'avenir du pays » nous indique Frédéric Rauch, qui précise : « La presse nationale a qualifié la réforme gouvernementale de demi-mesure. Elle est tout l'inverse. Cohérente avec les réformes engagées jusqu'à présent, elle participe de la construction d'un nouveau modèle social à mille lieux de l'esprit qui a bâti celui d'après guerre. Elle est un des éléments du projet de civilisation porté par le patronat en France, mais aussi en Europe et dans le monde ».

Ainsi, ce gouvernement élu pour « *Le changement, c'est maintenant* », qui ne cesse de reculer à chaque claquement de doigt du patronat et de la droite, ne sait mettre en place qu'un système politique, économique et social toujours plus libéral pour l'exclusif profit de la grande bourgeoisie et du monde de la finance.

Pourtant, l'espoir est là « qui monte aux yeux de ceux qui refusent de ramper jusqu'à la vieillesse », l'espoir d'autres systèmes possibles.

Immanuel Wallerstein, sociologue, lauréat du prix inaugural d'excellence dans la recherche et la pratique, de l'Association internationale de sociologie, considère que nous vivons une

période de transition critique particulièrement brutale, opaque et du même coup difficile à analyser, sans une perspective globale et de longue durée qui replacent les évolutions nationales ou régionales dans le cadre des systèmes-monde.

Immanuel Wallerstein se prononce pour le choix d'un système-monde plus démocratique et plus égalitaire : « Au cours des prochaines décennies, nous devons, collectivement,

faire un choix entre, d'une part, un nouveau système non capitaliste qui reproduirait (voire aggraverait) les trois caractéristiques essentielles du capitalisme – hiérarchie, exploitation et polarisation – et d'autre part, un nouveau système relativement démocratique et égalitaire. **L'histoire du monde, faut-il le préciser, n'a jamais connu un tel système. Mais il est possible** ».

Daniel Junker

# au choix ?



### DANS CE NUMÉRO

- Une réforme des retraites destructrice, à combattre page 2
- La protection sociale : une bataille capitale  
La complémentaire santé promue par l'ANI  
est-elle une bonne chose ? page 3
- L'Allemagne : modèle ? page 4

# UNE RÉFORME DES RETRAITES DESTRUCTRICE

## à combattre



Après le vote de l'Assemblée nationale le 15 octobre et la discussion au Sénat qui n'a pas adopté le projet gouvernemental, c'est l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot. Le dernier mot, peut-être dans les hémicycles, mais pas dans la rue et dans les lieux de travail où le mécontentement et surtout la colère et la déception sont immenses.

Nul ne doute que cette loi sera à remettre en cause. Les salariés et les retraités s'y emploieront tôt ou tard quand la désillusion fera place à la lutte et cela ne saurait tarder. Qu'un gouvernement de droite veuille remettre en cause les acquis de 1945 en matière de Sécurité sociale et notamment la retraite, on le savait depuis que Croizat et ses camarades ont construit la retraite par répartition et solidaire, mais qu'un gouvernement socialiste s'en fasse l'acteur et utilise les mêmes arguments que la droite, il y a de quoi en perdre son latin.

Bref, ce gouvernement a acquiescé à l'ukase de Denis Kessler, ancien vice-président de Medef et assureur, qui déclarait en 2007 : « Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie... Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance! »... Voilà ce qu'est cette loi sur la réforme des retraites, votée par des godillots socialistes au détriment du peuple, une loi répondant aux desiderata du patronat.

Pour les générations qui vont accéder à la retraite, celle-ci sera progressivement amenée à 43 ans de cotisations pour avoir la retraite à taux plein. Les générations actuellement au travail ne pourront partir qu'à 62 ans cette année jusqu'à 67 ans au plus tard en 2040 si l'on considère que beaucoup

d'entre eux ne trouvent pas de travail avant 25 ans en moyenne et encore dans les pires conditions. Le gouvernement socialiste passe ainsi à la trappe la retraite à 60 ans, une des grandes décisions de la gauche sous le gouvernement Mauroy de 1982. 7 ans de retraite auront été pris aux salariés, les meilleures de la retraite, puisque la santé se détériore nettement après 70 ans : une récente étude indique que l'espérance de vie en bonne santé se réduit, en ce moment, même avant 65 ans.

Dans ce cadre, la jeunesse d'aujourd'hui aura la double peine, celle du chômage endémique jusqu'à 25-30 ans et encore plus durement en fin de carrière entre 55 et 67 ans. Rien ou presque pour les femmes où la loi ne propose qu'une étude chargée : « De suivre l'évolution des écarts et inégalités de pensions des femmes et des hommes, et d'analyser les phénomènes pénalisant les retraites des femmes, dont les inégalités professionnelles, les temps partiels et l'impact d'une plus grande prise en charge de l'éducation des enfants ».

De plus, les pensions seront désindexées par rapport à l'indice des prix et leur revalorisation sera reportée du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre, soit une perte de pouvoir d'achat aggravée. Cela s'accompagne de la remise en cause des conditions liées à la famille par rapport à la demi-part pour avoir élevé des enfants et les cotisations supplémentaires que devront payer les retraités-e-s. Le gouvernement annonce des mesures pour les travaux pénibles, elles seront très limitées et l'annonce d'un décret d'application laisse apparaître que les travailleurs ayant été exposés n'auront que quelques trimestres supplémentaires même s'il est dit que la liquidation des points acquis, sous réserve d'un nombre suffisant, peut intervenir à partir de 55 ans.

Concernant le financement, l'augmentation des cotisations à part égale entre l'entreprise et le salarié est une tromperie puisque le patronat se verra rembourser par la baisse de ses cotisations de la branche famille de 13,2 milliards. Il est envisagé quelques filets protecteurs pour les basses retraites, mais cette annonce risque d'être prise en déshabillant Pierre qui a une retraite au-dessus des minima sociaux pour habiller Paul par une aumône.

Le pire dans cette loi est atteint avec la création d'un organisme composé d'experts, donc sans les syndicats, qui aura pour mission, si la situation ne permettait pas le redressement des comptes, de suggérer des mesures autoritaires que les gouvernements entérineraient automatiquement. Le patronat aura là l'outil idéal pour décréter

la retraite plus tardivement, comme cela se développe dans les autres pays européens, ou encore augmenter les cotisations salariales ou réduire le niveau des retraites et pensions.

Toutes ces dispositions démontrent que c'est bien le retraité qui est visé et non le capital dont les dividendes grossiront au fur et à mesure du désengagement de l'entreprise des cotisations sociales et surtout de l'application de cette loi frappant les travailleurs, protégeant le capital.

Oui, nous devons nous mobiliser pour nos retraites et pensions, sinon, elles seront marquées par des périodes de chômage allant jusqu'à 67 ans, alors que la référence aux meilleures années est passée de 10 à 25 annuités avec les décrets Balladur de 1993, jamais remis en cause, et que la précarité au travail s'aggrave réduisant les retraites comme une peau de chagrin. **Cette loi produira ainsi plus d'années noires sous la conjugaison d'un âge tardif pour trouver du travail, de période de chômage, d'emplois précaires, qui viendront abaisser automatiquement les ressources au moment de la retraite.**

Pour le Parti communiste, qui fait nombre de propositions alternatives, il est évident que la lutte est à engager pour le pouvoir d'achat des retraités d'aujourd'hui et pour ceux de demain qui subiront les effets de cette loi et qui les amènerait inexorablement à devenir des retraités pauvres, voire très pauvres, alors qu'ils aspirent à une vie nouvelle de retraité après une vie de travail de plus en plus difficile.

Le combat devra se mener contre toutes les formes d'assurances privées, de capitalisation qui vont naître sur ce déni de la retraite par répartition et solidaire où le salarié alors devra financer sa retraite en cotisant seul et sous les formes les plus aléatoires. Pour ceux qui pourront y souscrire, rien ne dit qu'ils pourront en bénéficier, comme l'a démontré l'écroulement des fonds de pensions anglo-saxons au moment de la crise financière.

Oui, cette loi est à dénoncer comme mortifère, non seulement aux jeunes et aux actifs qui en subiront les pires conséquences, mais aussi aux retraités actuels dont les retraites sont en lien direct avec l'emploi et les salaires des actifs dans cette chaîne de solidarité qui n'est autre qu'un salaire socialisé.

Une loi peut en défaire une autre, dit-on, cette loi scélérate doit être combattue par tous les salariés et les retraités.



# LA PROTECTION SOCIALE

## une bataille capitale

Le gouvernement, dans la droite ligne de ses prédécesseurs, est en train de démanteler le système de protection sociale qu'avait bâti A. Croizat en 1945. Il s'était opposé à une protection sociale basée sur l'impôt, contestant le système mis en place en Grande-Bretagne par Beveridge qui faisait reposer la sécurité sociale sur la fiscalité.

La cotisation fut le choix du législateur, à l'unanimité de l'Assemblée nationale provisoire, et A. Croizat indiquait alors que cette cotisation était en lien avec le travail, la création de richesses par les travailleurs, la cotisation patronale constituant la part de l'entreprise, avec celle des salariés, prises sur les richesses créées.

De tout temps, le patronat n'a eu de cesse de remettre en cause ce système de financement solidaire. En 1990, M. Rocard a mis en place la CGS à hauteur de 1,1% et depuis, tous les gouvernements successifs ont amplifié le financement par la CSG, L. Jospin portant son taux à 7,5% en 1998.

Depuis 1990, la part des cotisations dans le financement de la sécurité sociale est passée de 86,8% à 67,3% pendant que la part de l'impôt incluant la CSG, passait de 4,9% à 28,6%. 290 milliards d'euros ont été soutirés des richesses créées produites par le travail dans les entreprises, et donc de la cotisation sociale, pour être transférés au financement des dividendes et des intérêts exigés par le système financier aux entreprises.

Dans la réforme des retraites, le gouvernement va amplifier le transfert du financement de la protection sociale vers l'impôt et la fiscalisation. C'est ce que préconisait le Haut conseil de financement de la protec-

tion sociale dans un rapport d'étape du 7 juin dernier :

- financement de la branche vieillesse par les cotisations sociales ;
- financement de la branche famille par les impôts et taxes ;
- financement de l'assurance maladie par les taxes comportementales (alcool, tabac...).

Ce rapport devrait préfigurer ce que devrait être le futur projet de loi sur le financement de la protection sociale, sachant que le financement de la perte d'autonomie devrait suivre dans la foulée, avec de gros risques de voir augmenter encore la CSG.

Nous sommes bien dans l'esprit du rapport de L. Gallois de réduction des « charges sociales » des entreprises dans un contexte de crise où celles-ci seraient confrontées à une perte de compétitivité due, selon elles, à un coût du travail trop élevé. Cela induirait, à la fois un transfert de financement de la protection sociale, en général, des entreprises vers les ménages au nom des équilibres des comptes sociaux et une baisse de la



dépense publique sociale, au nom de l'équilibre budgétaire de l'État.

Il y a donc un enjeu politique essentiel derrière la nature du financement de la protection sociale. La cotisation sociale renvoie à une conception de la société mettant en valeur la maîtrise de la régulation économique et sociale par les travailleurs eux-mêmes et donc à une civilisation où les travailleurs sont auteurs et acteurs de leur devenir.

La fiscalité, au contraire, quelle qu'en soit la forme, renvoie à une régulation maîtrisée par l'État et donc par les rapports de forces et de classes dont il est le lieu, c'est-à-dire à la civilisation libérale telle qu'elle est aujourd'hui.

Daniel Blache

## LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : UNE BONNE CHOSE ? plutôt améliorer la sécurité sociale !

Dans la continuité de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, initié entre la CFDT, la CFTC, la CFE/CGC et le MEDEF, la loi votée par la majorité gouvernementale a aussi validé l'article prévoyant la complémentaire santé pour tous les salariés d'ici à 2017.

Ce point peut apparaître comme une avancée sociale, c'est une possibilité nouvelle d'accès aux soins, alors que les remboursements de la sécurité sociale sont sans cesse diminués, que les dépassements de tarifs des praticiens sont très fréquents, que la liste des déremboursements de médicaments s'allonge, que les prothèses et appareillages dentaires, lunettes, prothèses auditives sont très insuffisamment remboursés.

Pourquoi le patronat accepte-t-il l'option des complémentaires santé en participant au financement alors qu'il refuse toute augmentation des cotisations de sécurité sociale pour en revaloriser les prestations ? Le choix fait par les signataires de l'ANI et le gouvernement n'a-t-il pas pour but d'avancer vers une privatisation de la sécurité sociale, les assurances, les complémentaires et les mutuelles voulant conquérir le « marché de la protection sociale » ?

Alors que la sécurité sociale est sous tutelle des gouvernements avec la loi de financement de la sécurité sociale, la privatisation conduirait à « une liberté » des tarifs lesquels échapperaient à toute notion de solidarité. Tandis que le système de cotisations de la

sécurité sociale est hiérarchisé (les cotisations sont calculées en pourcentage des rémunérations jusqu'au plafond de la sécurité sociale) les complémentaires santé, les assurances et la plupart des mutuelles pratiquent des cotisations en sommes fixes : par exemple, elle est pour le salarié de 50 € par mois quel que soit le salaire, financée à 50% par le salarié et à 50% par l'employeur. Pour un salaire de 1000 €, cela représente 5%, pour 2000 €, 2,5%. Des tarifs différenciés peuvent être proposés, mais c'est selon les options choisies en matière de remboursement. La solidarité et l'égalité de traitement sont détruites, ce sont les salaires les plus bas qui contribuent proportionnellement le plus.

Avec les complémentaires santé et la position de retraités, on aborde les dégâts collatéraux. Si pour les actifs la cotisation est répartie entre le salarié et l'employeur, les retraités, eux, sont éliminés de ce droit et s'ils veulent continuer ou adhérer à une complémentaire santé, la cotisation devient individuelle et sans subvention. Si on reprend l'exemple ci-dessus, le retraité devra à minima payer 100 € pour les mêmes prestations et peut-être plus puisqu'il n'y a plus l'adhésion collective. Les retraités sont particulièrement pénalisés.

Exiger l'amélioration de la sécurité sociale est la seule solution équitable et solidaire pour tous les actifs et les retraités où chacun participe à un taux identique quelle que soit sa rémunération.

Michel Bruneau



# MODÈLE ?

En toute occasion, les chiens de garde médiatiques ne cessent de vanter les réussites du « modèle » allemand, son industrie, ses excédents commerciaux, ses succès. Mais qu'en est-il réellement ?

Sur dix ans, la croissance allemande et la croissance française sont quasiment au même niveau : 14,3 % pour l'Allemagne, 14,1 % pour la France... De plus, depuis 2011, l'Allemagne est rattrapée par la crise qu'elle a elle-même induite en pesant fortement pour l'adoption de politiques d'austérité dans toute l'Europe.

Avec son économie tournée vers l'exportation, l'Allemagne a payé très cher le krach financier de 2008. Elle a connu en 2009 la plus forte récession en Europe, avant de rebondir fortement en 2010 et 2011. C'est ce rebond qui a fait, en France, l'objet d'une formidable instrumentalisation de la part des patrons et des élites imprégnées de libéralisme.

Mais, très dépendante des exportations, l'Allemagne a quasiment étranglé ses principaux clients, les pays de la zone euro, et elle est aujourd'hui en difficulté pour relancer son marché intérieur sur lequel les réformes antisociales de G.Schröder, poursuivies par A.Merkel, pèsent très lourd.

L'Allemagne est confrontée à de véritables bombes à retardement. La première est effectivement celle des retraites qui remet en cause bien des clichés sur la prospérité de l'Allemagne. Il existe un phénomène de paupérisation des seniors qui se développe fortement. Il y aurait dès aujourd'hui plus d'un retraité sur deux qui percevrait une pension inférieure au minimum vieillesse. Ces chiffres, à prendre avec précaution, traduisent un phénomène qui s'accélère et témoignent de l'inquiétude des Allemands pour l'avenir.

Le régime de base par répartition inclut désormais une clause démographique, une clause de durabilité qui conduit, de fait, à la diminution des pensions dans les prochaines années. Le souci des actifs pour leur retraite pèse déjà beaucoup sur le marché intérieur puisque le taux d'épargne des ménages allemands est le plus élevé d'Europe.

Le principal atout de l'Allemagne reste le maintien d'un tissu industriel très important dans le pays. Cette caractéristique est un héritage du modèle allemand tel qu'on l'a connu en Allemagne fédérale pendant les Trente Glorieuses. Il n'y avait quasiment pas de relations avec la bourse. Le financement se réalisait par le crédit bancaire et très peu sur les marchés financiers.

C'est ce modèle qui a permis de financer l'industrie à long terme et de faire de la politique industrielle dans les régions en utilisant le relais des banques publiques régionales. Ce sont ces politiques qui ont permis un développement beaucoup plus harmonieux qu'en France et qui expliquent la force industrielle de l'Allemagne.

Mais, jusqu'aux années 2000-2001, ce système était verrouillée par une disposition qui mettait les entreprises à l'abri des cessions de filiales et autres OPA intempestives en taxant fortement la plus-value réalisée. En 2001, la suppression de cette disposition par une réforme fiscale menée par G.Schröder a complètement remis le système.

C'est d'ailleurs ce qui explique que les banques allemandes aient été bien davantage touchées que les banques françaises par la crise de 2007-2008. La Deutsche Bank regorge encore de titres pourris, l'Allemagne a dû mettre en place un système de bad banks pour le montant assez colossal de 450 milliards d'euros et les banques publiques régionales sont aujourd'hui exsangues. Le système, sur lequel repose encore le tissu industriel qui fait la force de l'Allemagne, est donc aujourd'hui extrêmement fragilisé.

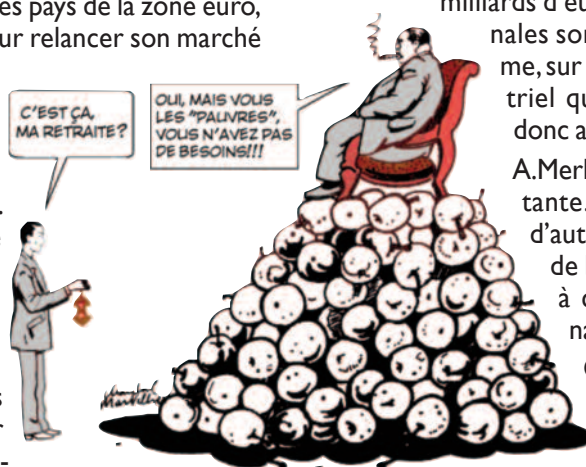
A.Merkel n'a pas de vision politique importante. Elle gère. Comme s'il n'y avait pas d'autres horizons pour les politiques que de bien gérer, de gérer conformément à ce que veulent les experts patronaux.

Cependant, il existe en Allemagne des forces qui avancent des solutions pour sortir de ce dilemme.

Le syndicalisme allemand, par exemple, est aujourd'hui un des plus avancés en Europe quant aux solutions alternatives. Le DGB propose ainsi un plan Marshall pour l'Europe qui prend l'exact contre-pied des politiques restrictives, de la discipline revendiquée par A.Merkel pour un éventuel gouvernement économique de l'Europe.

Une partie de la direction du DGB va même au-delà. Klaus Matecki, qui est membre de la direction confédérale, propose, lui, de court-circuiter les marchés financiers en créant une banque publique européenne qui se refinancerait auprès de la BCE et prêterait aux États à des taux très réduits.

La bonne nouvelle, c'est donc qu'il existe en Allemagne des forces pour penser qu'il faut des réformes radicales pour éviter que l'éclatement de la zone euro ou la montée des populismes et des extrêmes droites mettent à bas tout l'ouvrage européen.



Nom, prénom

Adresse

Mail

signature

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Déposer et adresser à:  
PCF/Collectif national Retraité-e-s  
2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19

## pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif national *Retraité-e-s* du PCF. Il est acheminé par les fédérations.

Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir leur propre exemplaire chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

**Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.**